

## FLASH INFO ETABLISSEMENTS SPORT

Vendredi 17 mai 2019 – n° 264

Les pièces associées à ce numéro du flash info sont téléchargeables à partir du lien suivant :

<https://we.tl/t-Dp1uQRvWPx>

Nous vous rappelons que ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

### DECENTRALISATION

#### **Journée de formation des contrôleurs budgétaires des CREPS**

La journée de formation des contrôleurs budgétaires des CREPS, agents des DRJSCS concernées, s'est déroulée le lundi 13 mai à la direction des sports.

5 DRJSCS étaient représentées. Par ailleurs, 8 représentants des CREPS ont participé à cette journée, ce qui a permis d'avoir des échanges de qualité et qui reposaient sur des situations concrètes.

Cette journée a permis :

- de rappeler le cadre d'exécution du contrôle budgétaire (vérification de la soutenabilité financière des décisions budgétaires, assurer un suivi des emplois du CREPS (DPGECP) et s'assurer du respect des lois et règlements dans les décisions prises par le CA) ;
- de dérouler le calendrier budgétaire d'un CREPS et d'échanger sur les moments clés de ce calendrier ;
- d'échanger sur les outils disponibles qui doivent faciliter la mission du contrôleur budgétaire.

Au-delà de ces aspects très techniques, la journée a permis de mettre en évidence le besoin d'échanges constructifs et réguliers entre les acteurs concernés (contrôleurs budgétaires et ordonnateurs des CREPS) afin que s'assure de la bonne compréhension des documents transmis aux DRJSCS par les CREPS.

Nous vous encourageons donc à mettre en place le dispositif qui va permettre à chacun de remplir sa mission au mieux (réunions de pré-CA, réunions des comités de suivi et/ou de pilotage de la convention tripartite, notes de l'ordonnateur suffisamment explicites...).

Vous trouverez, dans le dossier des PJ, les documents qui ont fait l'objet, soit de présentation, soit de fils conducteur lors de cette journée.

Merci de les transmettre aux participants.

### RESSOURCES HUMAINES

#### **1. Regroupement des référents RH des établissements (CREPS de Dijon).**

Dans le cadre de ce regroupement, une visioconférence était organisée ce jour, le 17 mai, par la DRH des ministères sociaux. La direction des sports était présente (DSA2).

Quelques informations méritent d'être portées à votre connaissance dès à présent :

- ✓ En matière indemnitaire : la campagne du CIA/CI 2019 (au titre de l'exercice 2018) a été lancée par la DRH par l'instruction en date du 15 avril 2019 que vous trouverez dans le dossier des PJ. Il vous est demandé de vous référer à cette instruction afin de procéder au versement de ce complément indemnitaire lié au bilan de l'entretien professionnel des agents.

Nous avons également insérer dans le dossier des PJ, les textes de référence mentionnés dans cette instruction.

- ✓ En matière de gestion administrative (GA) et gestion de paye : le bureau d'appui à la gestion et aux opérations de rémunération (SD2H) de la DRH a mis en place, depuis février 2019, une section d'appui à la performance GA/Paye (assistance utilisateurs RenoIRH), experte en GA/Paye, capable de répondre à la majorité des demandes (tickets via Cisirh-now). Pour contacter cette section, une BAL spécifique a été créée : [section-appui-performance@sg.social.gouv.fr](mailto:section-appui-performance@sg.social.gouv.fr)

Pour votre information, la section est composée de : la cheffe de section, Mélanie Gasnot, et de 5 experts, Samira Nyazi, Chantal Brehon, Ella Delabarre, Fabienne Allaguy et Jean-Luc Wyrebski.

**Merci de privilégier la BAL fonctionnelle pour vos sollicitations auprès de cette cellule.**

- ✓ En matière de déconcentration des actes : l'attribution des NBI dans les établissements « sports » devient un acte déconcentré au chefs d'établissements. L'arrêté modifiant l'arrêté du 4 juillet 2018 est signé et est en cours de publication au JORF. Cette mesure s'appliquera donc à partir de cette publication (pas de mesure rétroactive). Pour les arrêtés de NBI actuellement en cours d'instruction, le bureau DSA2 prendra l'attache des bureaux de gestion de la DRH pour connaître les délais de transmission.
- ✓ En matière de dématérialisation des bulletins de paye (cf. note dans le dossier des PJ) : le projet d'arrêté permettant aux établissements des ministères sociaux d'avoir recours à la dématérialisation des bulletins de paye a été présenté au CTM. Ce texte devrait être publié prochainement. Il est rappelé que les établissements publics n'ont pas de délai imposé pour mettre en place cette mesure. Elle présente néanmoins des avantages : la disponibilité des bulletins de paye sur le site de l'ENSAP 48h maximum après la mise en paye et la conservation des bulletins de paye jusqu'à 5 ans après la liquidation de la pension de l'agent.

L'adhésion à l'ENSAP est gratuite et ne doit surtout pas se faire de manière isolée, un regroupement des établissements sera nécessaire le moment venu. La direction des sports va prendre l'attache de la DRH sur ce point et nous ne manquerons pas de vous tenir informé des modalités de mise en œuvre de cette mesure.

Ce bref compte rendu, qui ne porte que sur les points estimés urgent à vous communiquer, montre toute l'importance de cette démarche d'information et d'échanges entre l'administration centrale et le réseau des référents RH des établissements.

## **2. FORMATION DES AGENTS : Executive Master de l'INSEP**

Veillez trouver dans le dossier des PJ l'appel à candidature pour la 9<sup>ème</sup> promotion de l'Executive Master "*trajectoire Manager Sport*" (forclusion le 31 mai 2019, minuit) :

L'Executive Master « *Trajectoire Manager Sport* » vise à développer les compétences managériales des cadres dans la perspective de l'amélioration de la performance des hommes et des organisations. C'est un diplôme professionnel post-gradué délivré par L'INSEP, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Il s'adresse aux cadres issu(e)s des secteurs public et privé ayant (sauf exception) une expérience professionnelle de plus de 5 ans et exerçant des responsabilités managériales, ou désirant fortement s'impliquer, dans le domaine de la performance sportive.

Pour tout renseignement : [yann.le-meur@insep.fr](mailto:yann.le-meur@insep.fr)

Merci de transmettre cette information aux agents potentiellement intéressés.

## VIE DES ETABLISSEMENTS

### 1. Regroupement des responsables des systèmes d'information (RSI) des établissements

Vous trouverez la convocation pour le prochain regroupement des RSI qui aura lieu :

**du 11 au 13 juin 2019 au CREPS PACA - site Boulouris.**

L'ordre de jour est en cours de construction mais il est prévu que les sujets techniques d'infrastructure et de sécurité, les SI transverses et les SI métier des établissements soient abordés.

Vous êtes invités à communiquer les sujets que vous souhaitez voir traités pendant les ateliers de travail à :

Brigitte Etchegaray (DSI - [brigitte.etchegaray@sg.social.gouv.fr](mailto:brigitte.etchegaray@sg.social.gouv.fr)) et Benoît Noquet (DS - [benoit.noquet@sports.gouv.fr](mailto:benoit.noquet@sports.gouv.fr)).

### 2. L'agenda des établissements :

- ✓ **20 mai** : Réunion du groupe de travail « Pass grand INSEP » - INSEP
- ✓ **21 mai** : CAP des professeurs de sport
- ✓ **21 au 23 mai** : Regroupement des correspondants du sport de haut niveau des trois réseaux (Etablissements, fédérations sportives et D([R]D)JSCS) au CREPS Ile de France
- ✓ **21 au 23 mai** : Regroupement des directeurs et adjoints d'établissements publics (formation – action managériale)
- ✓ **22 mai** : Signature du COP de l'IFCE en présence des deux ministres concernés
- ✓ **22 mai** : Conférence de budgétisation à la direction du budget (directeur des sports)
- ✓ **28 mai** : CAP des CTPS
- ✓ **28 mai** : Dialogue de gestion du CREPS de Pointe à Pitre (the last one...).
- ✓ **31 mai** : Fermeture du ministère (pour info)

Les entretiens professionnels des directeurs d'établissement se poursuivent jusqu'à fin mai.

*A la semaine prochaine*